

## RESTITUTION ATELIER N°1

### Atelier-débat : Quels leviers de croissance pour les entreprises de proximité ?

Améliorer la performance des entreprises et associer les salariés aux résultats : tels sont les deux principaux axes du Plan gouvernemental d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Dans le même temps, un plan de revitalisation des centres-villes est en préparation. Ces deux projets reflètent-ils les attentes des entreprises de proximité ? Qu'ont-elles à y gagner ? Quelles sont les incertitudes ?...

Cet atelier-débat a permis de passer en revue les différents leviers imaginés par nos gouvernants pour muscler les entreprises françaises, notamment les plus petites.

Autour de la table pour répondre à ces questions...

☐ **Sabine Basili** : Présidente de la commission des affaires économiques et fiscales, du développement durable et des territoires de l'U2P

☐ **Sophie Thiery** : Directrice des Relations avec les décideurs sociaux du Groupe AESIO

☐ **Emmanuel Lechypre** : Journaliste économique BFM TV

☐ **Michel Chassang** : Vice-Président de l'U2P en charge des affaires économiques et fiscales, du développement durable et des territoires

☐ **Thierry Lange** : Adjoint du Chef de Service. Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises. Direction Générale des Entreprises.

☐ **Michel Cottet**, Directeur général de la SIAGI (Solutions Siagi

en matière de transmission-reprise d'entreprises)

**Et Rémy Pointerau**, Sénateur du Cher, auteur de la proposition de loi « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ».

## 1. La loi Pacte

Dans un premier temps, **Thierry Lange** a présenté les objectifs de la loi Pacte. Pour lui, c'est « *un projet de libéralisation des énergies, pour lever freins de la croissance des entreprises* ».

Des entreprises libérées, mieux financées, plus faciles à transmettre... Voilà quelques-uns des grands axes. Le représentant du ministère de l'Economie a insisté sur un point qui ne fait pas forcément consensus : le stage préalable à l'installation qui passe d'obligatoire à facultatif.

Au-delà, d'autres articles retiennent l'attention : la promotion de l'artisanat, la modification des seuils de recours aux commissaires aux comptes, la suppression du plafond des 50 salariés pour les droits de suite ou encore la mutualisation de certaines missions entre le réseau des CCI et des Chambre de métiers et de l'artisanat.

**Pour Emmanuel Lechypre**, la future Loi Pacte est « *sans doute le texte le plus important pour changer la vie des entreprises des trente dernières années* ». « *Un Etat qui sanctionne moins, qui accompagne plus, tout cela va dans le bon sens.* »

Maintenant, le journaliste économique demande à voir les effets concrets sur le terrain. « *Les mentalités vont-elles changer ? L'Etat va-t-il vraiment jouer le jeu, sachant qu'il est davantage dans la culture du contrôle et de la répression ?... En Estonie, l'administration n'a pas le droit de vous demander deux fois le même document dans votre vie.* » **Applaudissements dans la salle !**

**Michel Chassang** aussi demande aussi à ce que les bonnes intentions sur le papier se transforment dans la réalité. Et le vice-président de l'U2P de citer le prélèvement à la source qui n'est « *pas franchement une mesure de simplification* ».

Au-delà, dans le détail, Michel Chassang apprécie l'assouplissement de la création des EIRL, l'encouragement de l'épargne salariale, la suppression du forfait social, l'harmonisation des contrats d'épargne retraite...

Au rayon des regrets, figure au premier rang la volonté de commencer par le seuil de 20 salariés (« Pourquoi pas 10 d'abord ? »), la question des conjoints collaborateurs « *pas assez prise en considération* » ou encore la suppression du stage à l'installation qu'il a qualifié de « *mesure de déqualification* ».

### **Applaudissements dans la salle**

Sur la question spécifique de l'épargne salariale, **Michel Cottet** partage pleinement l'avis de Michel Chassang. Le président de la SIAGI a ainsi réfléchi à la possibilité de garantir les prêts de salariés aux entreprises. Et même pourquoi pas à leurs propres entreprises ! Car pour lui, « *il n'y a pas que l'endettement dans la vie, l'investissement compte aussi !* »

Toujours sur la loi Pacte, **Sophie Thiery** a rappelé la nécessité de prendre en compte la santé des entrepreneurs. « *Tous les problèmes des petits chefs d'entreprise pèsent beaucoup sur leur santé. La morosité est un frein. Et pour bien s'occuper de ses collaborateurs, il faut d'abord prendre soin de soi.* » La directrice des relations du groupe Aseo a donc mis l'accent sur la proximité que sa mutuelle cherchait à « *réinventer avec les adhérents.* »

## **2. Plan de revitalisation des centres-villes**

De proximité, il en a été aussi beaucoup question dans la deuxième partie de cette table ronde, consacrée à la revitalisation des centres-villes et bourgs.

Le sénateur du Cher **Rémy Pointereau** a travaillé pendant un an et demi sur cette question délicate. Pour lui, la situation est alarmante. Le taux de vacance commerciale à l'échelle nationale est de 10 à 12%, mais monte à 25% dans des villes comme Vierzon, 26% à Guéret et même 29% à Calais.

*« 700 villes sont en grande difficulté. Des villes moyennes, mais aussi petites de 6 000 à 7000 habitants. Dans le même temps, entre 2014 et 2017, on est passé de 14 à 17 millions de surfaces commerciales. Et depuis 2005, ce chiffre a augmenté de 65%, alors que la conso n'a augmenté que de 38% ! »*

Faire revenir les habitants, encourager les consommateurs à laisser des services publics, diminuer les normes, renforcer le Fisac... Voilà quelques-unes des mesures préconisées par **Rémy Pointereau** et son collègue sénateur Martial Bourquin. Qui prennent également en compte la problématique des zones commerciales en périphérie.

Pour le parlementaire, le plan du gouvernement, qui prévoit 5 milliards d'euros sur cinq ans pour 222 villes, ne va *« pas assez loin »*. *« C'est complémentaire à ce que nous avons proposé »*, a-t-il insisté. *« Mais la somme annoncée compense simplement la baisse des dotations aux collectivités. »*

Sur le sujet, **Emmanuel Lechypre** se montre encore plus clair. *« Selon lui, on ne pourra discuter qu'à partir du moment où on aura le haut débit partout en France. C'est le plus urgent ! »*

**Sabine Basili**, elle, veut faire du volontarisme un mode d'action. La vice-présidente de l'U2P a annoncé le lancement d'un grand appel à projets auprès des u2P territoriales pour faire émerger des diagnostics partagés des solutions concrètes. Elle en est persuadée, les entreprises de proximité sont *« les*

*mieux placées pour relever le défi ».* Rendez-vous au Salon des maires, du 20 au 23 novembre, pour échanger. L'U2P y aura un stand.

**Michel Chassang** partage l'optimisme de Sabine Basili. Et la meilleure preuve que la proximité est une voie d'avenir vient d'ailleurs de la grande distribution. Les enseignes cherchent toutes à réinvestir dans les centres-villes.

**Emmanuel Lechypre** : *« Chez les grands patrons de la distribution, le rêve du magasin de demain, c'est le magasin d'il y a cinquante ans. »*

**La boucle est bouclée, merci de votre attention**

## RESTITUTION ATELIER N°2

### « Ordonnances travail : un an après... »

Intervenants :

- Marc **LANDRÉ** , rédacteur en chef du Figaro, responsable du service EcoFrance
- Patric **LIEBUS**, Vice-président de l'U2P, en charge des affaires sociales, des relations du travail et de la parité
- Philippe **GAERTNER**, Président de la commission des affaires sociales, des relations de travail et de la parité de l'U2P
- Raymond **SOUBIE**, Président du Groupe AEF info, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, directeur du cabinet de RH Taddeo
- Antoine **FOUCHER**, Directeur de cabinet de la ministre du Travail
- Anthony **STREICHER**, directeur associé de HA+PME, administrateur de la GSC.

« Ordonnances Macron », An 1. Bilan, avancées, perspectives...

Alors même que les refontes additives de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage n'ont pas encore totalement dessiné leurs contours, les premiers pas de la réforme du code du travail s'accompagnent de questionnements de fond.

Où en est-on aujourd'hui du plan d'action promulgué le 22 septembre 2017 par le Président de la République ? La volonté gouvernementale de moderniser le dialogue social dans les entreprises, de renforcer leur compétitivité et d'encourager les embauches, en diminuant le risque, pour l'employeur, de se trouver lourdement condamné aux prud'hommes en cas de licenciement, a-t-elle trouvé un écho favorable auprès du monde entrepreneurial ?

Sur les cent dix-sept mesures adoptées, certaines ont plus marqué les esprits que d'autres. Accords d'entreprise, plafonnement des indemnités prud'homales, seuil de mise en place des instances représentatives du personnel, conditions de licenciement... sont autant de sujets soumis au verdict du terrain depuis douze mois.

#### PREMIERS RETOURS DE TERRAIN

*« Si je ne devais en retenir que deux, j'évoquerais celles qui ont eu le plus d'effets, à la fois psychologiques et réels, souligne en introduction **Antoine FOUCHER**. Le premier est le barème limitant les dommages-intérêts aux prud'hommes. Une mesure très difficile à mettre en œuvre, mais qui confère une plus grande lisibilité sur le coût d'un licenciement qui ne se ferait pas dans les règles. Nous sommes certains*

*que ce dispositif sera un encouragement à recruter la main-d'œuvre dont toutes les entreprises ont besoin. »*

*« La deuxième mesure-phare, poursuit le directeur de cabinet de la ministre du Travail, c'est l'assouplissement du droit du travail et les nouvelles facilités offertes aux entreprises de moins de 20 salariés de négocier en interne, ici sur le temps de travail, là sur les rémunérations, là encore sur les perspectives d'évolution. Les outils pour ces petites structures sont devenus les mêmes que pour les grands groupes du CAC 40. C'est un début. Aux branches professionnelles, désormais, de définir des accords types et de les accompagner aux mieux des intérêts de leurs ressortissants. »*

Une « *responsabilité de service* » qui, dit-il, est difficile et longue à promouvoir. D'où la nécessité, pour les organisations professionnelles et l'U2P, de communiquer très largement sur le rôle essentiel joué à l'avenir par les branches professionnelles et, plus largement, sur le contenu de la réforme. « *Nous mettrons tout en œuvre pour doter nos entreprises des outils nécessaires à l'appropriation de ces mesures,* confirme **Patrick LIEBUS**. *Il nous appartient effectivement de communiquer, d'informer, d'écrire ou de réécrire certains documents à leur intention. »*

*« C'est indispensable, rétorque **Marc LANDRÉ**. Car de telles mesures ne peuvent être correctement appliquées si elles sont méconnues. C'est le job des organisations patronales comme la vôtre de faire avancer les réformes et de faire en sorte que TPE et PME s'en saisissent. »*

*« Il faut aussi associer à cet effort les collectivités, ajoute **Anthony STREICHER**. Quand un dirigeant est sur le terrain, le nez dans le guidon, il ne sait pas toujours à quoi et à qui se référer. Les mesures de la réforme seront d'autant mieux appliquées qu'elles seront expliquées en local. »*

A ce jour, 364 accords ont été conclus dans des entreprises de moins de 20 personnes après l'organisation d'une consultation directe des salariés, ce qui n'était pas possible avant les ordonnances. Une « *goutte d'eau* » pour **Marc LANDRÉ**, « *mais un bon début malgré tout* ».

Autre interrogation : le dossier sur la fusion des instances représentatives du personnel (Comités d'entreprise, Comités d'hygiène et de sécurité, Délégués du personnel) en Comité Economique et Social a-t-il été correctement traité ? Là-dessus, **Raymond SOUBIE** se veut nuancé. « *Il est traité. En profondeur, c'est une autre question. Selon moi, ce sujet intéresse davantage les grosses entreprises que les TPE et PME. Mais il s'agit d'un outil de facilitation et d'approfondissement du dialogue social, qui répond à un principe élémentaire d'application de règles simples et stables. Plus les règles sont compliquées, moins elles sont comprises et moins elles sont appliquées. »*

Une stabilité que **Marc LANDRÉ** n'a pas toujours notée. « *Sur le dossier de l'assurance-chômage, explique-t-il, le projet en cours n'a rien à voir avec l'initial. En quatre mois, sous l'impulsion du président de la République en personne, il a changé quatre fois de forme. Pour qu'elle soit comprise, une réforme doit être stable, et ne pas naître de la volonté d'un seul homme* ». « *Ne pouvez pas m'affirmer que dans*

*notre action depuis quinze mois, c'est là notre unique point de désaccord, l'exception qui confirme la règle ?* », réplique sobrement **Antoine FOUCHER**.

## **UN BILAN POSITIF**

Pour la majorité des syndicats, les ordonnances travail étaient l'assurance de voir notre modèle social « *réduit en miettes* ». Pour le patronat, elles étaient la promesse d'un avenir meilleur. L'U2P a rapidement salué ces prises de position, reconnaissant que, pour la première fois, la réforme n'était pas calquée sur les attentes exclusives des grandes entreprises, mais sur celles des plus petites. Depuis un an, le mouvement n'en reste pas moins vigilant sur la qualité de leur mise en œuvre et leur efficacité. L'unanimité fait malgré tout loi autour de l'influence bénéfique que pourra avoir la réforme.

*« Il y a un an, a précisé en ouverture **Antoine FOUCHER**, nous vivions dans un contexte de forte attente du pays et des chefs d'entreprise, sur la nécessaire modernisation du marché du travail. Laquelle était elle-même jugée avec un peu d'injustice comme n'ayant pas été menée depuis des dizaines d'années. Notre volonté était de tenir enfin compte des spécificités des commerces de proximité. Nous voulions une réforme sans casser, ni diviser. C'est, je crois, ce que nous avons fait. »*

*« C'est la première fois qu'à l'intérieur d'une loi, une vraie réflexion spécifique sur les TPE est menée, abonde **Philippe GAERTNER**. Prenez le cas du licenciement. Il était jusque-là souvent considéré comme un échec et une source de mauvais climat social au sein de l'entreprise. La réforme va l'encadrer, lui donner des limites et mettre un frein aux appréhensions des dirigeants. »*

Pour **Anthony STREICHER**, « *cette réforme est la première du nom qui prend véritablement en compte les problématiques spécifiques aux petites entités* ». « *Aujourd'hui encore, créer une entreprise, c'est être coupable par principe. Là, on inverse les choses. Le changement de barème prud'homal, la mise en place de règles simples, c'est une formidable avancée.* »

En conclusion, **Antoine FOUCHER** ajoute au positivisme ambiant. « *L'importance, c'est d'avoir un regard différent sur la temporalité et être conscient qu'une réforme de cette ampleur a besoin de temps pour se développer. On ne peut qu'observer les premiers signaux. Et ils sont globalement au vert. Pour les ordonnances, il n'est pas excessif de parler d'une tentative de transformation culturelle du rapport au droit du travail. L'ensemble des pays de l'OCDE est confronté aux mêmes mutations technologiques, qui impliquent un rythme accéléré de transformation des entreprises et des métiers. Les états ont le choix d'adapter cet environnement réglementaire au niveau national ou de changer de paradigme : poser le cadre et dire ce n'est plus à l'Etat de tenter d'adapter les règles tous les deux ou trois ans, mais aux entreprises elles-mêmes d'adapter le droit du travail à leurs spécificités. A cet égard, elles seront plus réactives et plus précises que le législateur.* »

## RESTITUTION ATELIER N°3

### Apprentissage et formation professionnelle, quel big bang ?

Cet atelier-débat était consacré à la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Elle a été présentée comme un « big bang », une « révolution copernicienne »... La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a pour ambition de transformer de fond en comble les règles de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le président Griset l'a dit ce matin : « *l'U2P fonde beaucoup d'espoir sur cette loi pour faciliter la vie du maître d'apprentissage et permettre aux jeunes de trouver un métier correspondant à la réalité économique* ».

Alors simplifier les dispositifs, lever les freins, sécuriser les parcours, lutter contre le chômage des jeunes... Les objectifs de la réforme se retrouvent-ils dans la loi ? Pour répondre à ces questions, nous avons autour de la table :

- **Marie-Caroline MISSIR** : Directrice du développement de Digischool / un groupe leader de l'éducation numérique en France / également ex-directrice de la rédaction du magazine l'Etudiant.
- **Laurent MUNEROT** : Président de la commission orientation, éducation et formation de l'U2P
- **Joël MAUVIGNEY** : Vice-président de l'U2P en charge de l'orientation, de l'éducation et de la formation
- **Alain DRUELLES** : Chargé de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage au sein de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.
- **Et Sylvain MAILLARD** : député La République en Marche de la 1<sup>re</sup> circonscription de Paris.

Nouveauté oblige, les prises de parole se sont plutôt axées sur les changements engendrés par la réforme...

Les entreprises de l'U2P forment la moitié des 420 000 apprentis de France. C'est pourquoi les échanges se sont logiquement concentrés sur cette thématique. D'abord en rappelant ce qui change : « *Aucune réforme n'a abordé autant de points, selon Alain Druelles. On rapproche l'orientation du terrain. On a simplifié la procédure de séparation entre l'apprenti et l'employeur. Entrer et sortir de formation à tout moment est plus facile, il n'y a pas de minimum d'heures, la mise en œuvre facilitée et adaptée aux contraintes des entreprises.* »

Et côté financement, la règle est désormais la suivante : « *je signe un contrat, j'ai un financement* ». L'opérateur de compétences ne peut pas le refuser. Les aides viendront d'un seul tuyau, celui de l'Urssaf.

De son côté, **Sylvain Maillard** a rappelé un chiffre fort : « *1,3 million de jeunes n'ont*

*ni formation, ni emploi. On a un déficit de compétences en France. Si on ne les forme pas, on n'arrivera pas à baisser le taux de chômage. »* Or, aujourd'hui, l'apprentissage ne concerne que 7% des jeunes de 16 à 25 ans. *« C'est pourquoi les CFA vont se multiplier, notamment dans les lycées pro, où ils seront obligatoires, a repris le député de Paris.*

Réaction de **Laurent Munerot** : *« L'Education nationale va devoir créer des CFA, les entreprises pourront le faire aussi alors que les CFA ne remplissent pas... Il ne faudrait pas que ça fasse trop et qu'on oublie que ce sont aux professionnels de fixer les priorités en termes de formation. »*

Malgré la bonne volonté du gouvernement, reconnue par tous les interlocuteurs, **Marie-Caroline Missir** a rappelé que *« les grandes annonces se succèdent depuis des années... Ces plans volontaristes n'arrivent pas à porter leurs fruits en France à cause de difficultés réglementaires, mais plus fondamentalement d'un problème de culture.*

*« L'apprentissage reste vécu comme un échec. Ce n'est pas le cas chez nos voisins »,* a insisté **Marie-Caroline Missir**, rappelant que l'ancien chancelier allemand Schröder est passé par l'apprentissage.

*« Nous en avons ras le bol d'entendre que l'apprentissage est une voie de garage, a renchéri Joël Mauvigney. Mais pour changer les mentalités, il faudra 20 ans. Il va falloir sensibiliser les parents, arrêter de donner de bonnes notes aux enseignants quand ils envoient leurs élèves vers des études longues. Le ministre de l'Education nationale nous avait promis de nous aider dans la communication. Il est en train de lever le pied »,* a-t-il regretté. Avant de lancer un appel aux chefs d'entreprise eux-mêmes : pour accepter de les recevoir et de les former.

Une question envoyée par sms provoque l'hilarité de la salle : *« pourquoi ne pas faire des stages dans les entreprises artisanales pour les conseillers d'orientation ? »* **Marie-Caroline Missir** prend le parti de ces personnels qui servent souvent de bouc-émissaire. *« Il faudra aussi des initiatives locales pour informer les jeunes et leurs parents et que les entreprises s'investissent fortement »,* a relevé de son côté Sylvain Maillard.

## **2. La réforme de la formation professionnelle**

Comme pour la première partie sur l'apprentissage, la seconde s'est limitée pour beaucoup à présenter les nouveautés.

*« Il fallait faciliter le départ en formation de nos salariés. La ministre l'a bien entendu »,* a souligné **Joël Mauvigney**. *On a des salariés qu'on a besoin de former, les métiers évoluent. On s'inscrit dans un parcours tout au long de la vie, ça change beaucoup de choses,* a renchéri **Laurent Munerot**. Et côté, financement, l'idée est de concevoir un organisme paritaire collecteur adapté au périmètre des métiers de l'U2P.

**Alain Druelles** a été chargé de présenter les principales nouveautés de cette réforme : *« Toutes une série de règles contingentaient la formation. L'idée était, selon lui, de simplifier ces règles, favoriser les formations à distance, ou en situation*

*de travail.* » Un tas d'acronymes compliqués renvoyait à des dispositifs différents. Tout ceci est remis sur la table. Sur le Compte personnel de formation : on est passé à une monétisation en euros, accessible depuis une application afin que la personne conduise son propre parcours, sans passer par un intermédiaire. Sauf si besoin, auquel cas on a aussi revu l'accompagnement, le conseil. En bref, « *on a armé l'individu pour qu'il conduise son projet* », selon **Alain Druelles**.

Ce sujet a donné lieu à un vif échange entre **Sylvain Maillard et Joël Mauvigney**. « *Il y a un risque, selon ce dernier. Comme le salarié choisit sa formation, elle ne sera pas forcément adaptée à l'entreprise. Attention aux dérives.* »

Pour le député de Paris, « *nos métiers vont profondément se transformer. Les salariés eux-mêmes vont changer 5 ou 6 fois de métiers et plus seulement d'entreprises. Les temps ont changé. En tant que puissance publique, on doit les aider à développer leur employabilité.* »

## RESTITUTION ATELIER N°4

### Europe : pensons petites entreprises

#### Intervenants :

- **Pierre MARTIN**, vice-président de l'U2P en charge des affaires européennes<sup>[L][SEP]</sup>
- **Dominique ANRACT**, président de la commission des affaires européennes de l'U2P<sup>[L][SEP]</sup>
- **Elisabeth MORIN-CHARTIER**, députée européenne, co-rapporteuse de la directive relative au travail détaché<sup>[L][SEP]</sup>
- **Jean-Rémi BUR**, directeur des partenariats du groupe VYV<sup>[L][SEP]</sup> Christophe Barbier, journaliste économique à BFM TV

L'Europe se préoccupe-t-elle suffisamment des TPE-PME, qui représentent plus 90 % éco-système économique européen ? Afin de répondre à ces questions, les intervenants ont été invités à se prononcer sur plusieurs thèmes cruciaux : la mise en place du Small Business Act dix ans après, l'émergence d'une Europe sociale mais aussi, suite à l'adoption de la directive défendue par **Elisabeth MORIN-CHARTIN**, le sort des travailleurs détachés.

#### **Quelle est votre vision de l'Europe ?**

Interrogé sur sa vision de l'Europe, **Jean-Rémi BUR** a été le premier à prendre la parole, en dissociant une vision de citoyen, « l'Europe comme programme de paix », et une vision de professionnelle : « L'Europe a-t-elle fait assez ou différemment de ce qu'on en attendait pour les entreprises de proximité ? » Notamment concernant les entreprises de proximité.

En la matière, **Pierre MARTIN** l'a affirmé : « *Par rapport à ce que l'Europe est devenue ou aurait dû devenir, le ressenti négatif, que ce soit dans les domaines fiscaux, sociaux... Les TPE et PME ne sont pas suffisamment prises en compte. Et surtout nous n'avons pas les moyens humains et financiers d'assurer un lobby comme le font les plus grands groupes. C'est une faiblesse.* »

Dominique ANRACT a commenté un sondage récent, dans lequel 88% des TPE se disent mal informées concernant l'Europe. « *Le gros problème de l'Europe est qu'elle est méconnue. Dans les petites entreprises, les gens sont le nez dans le guidon, il y a donc des chaises vides lors des décisions.* »

Pour remédier à cela, **Christophe BARBIER** en appelle à « *une révolution politique et fonctionnelle de l'Europe* ». « *L'Europe est un chef d'œuvre en péril, les états*

*hypertrophiés ont fait place à une Europe technocratique. Or une révolution passe soit par une guerre, soit par une volonté colossale de chefs de gouvernements et des peuples. Il faut y impliquer les citoyens ! »*

### **Small Business Act, 10 ans après**

Mis en place en 2008, le Small Business Act devait faciliter la vie aux PME, leur donner la priorité.

« *Il y a un mieux* », a fait remarquer **Elisabeth MORIN-CHARTIER**. « *Mais toute la difficulté est d'harmoniser entre les différents pays car il existe des distorsions considérables* », a précisé **Pierre MARTIN**.

« *Les TPE-PME sont la pépite*, a repris **Elisabeth MORIN-CHARTIER**. *Dans toutes directives que je fais ou amendements, la création d'emploi est l'essentiel. Une autre priorité est l'adaptation des salariés aux évolutions de l'entreprise, qui passe par l'accès aux fonds européens notamment le fonds social européen. Car il est plus facile d'adapter un salarié aux évolutions de l'entreprise que de l'indemniser dans le chômage puis avoir politique de retour à l'emploi. Et bien sûr il faut aller plus vite, être plus efficace.* » La directive sur les travailleurs détachés lui a demandé « *pas 28 mois de travail, mais 28 mois de ma vie* ».

Pourtant, globalement, le lien entre les entrepreneurs et les députés européens est trop spasmodique. Comme l'a fait remarquer **Dominique ANRACT**, « *ce n'est pas facile, ils sont à Bruxelles. Il faudrait qu'ils puissent davantage se déplacer, venir en entreprise* ».

Indirectement interpellée, **Elisabeth MORIN-CHARTIER** a répondu : « *Nous sommes beaucoup dans les visites d'entreprises. Sans doute pas suffisamment mais il faut aussi assurer tout le volet législatif à Bruxelles.* » A défaut de pouvoir être davantage sur le terrain, « *j'achète dans la presse une page pour faire de la communication. On a besoin que les médias qui parlent d'Europe, qu'ils informent sur l'Europe et ne laissent pas la tribune aux anti-européens.* »

Car « *le discours sur l'Europe est en train de se noircir* », constate **Christophe BARBIER**.

La directive sur le travail détaché défendue par Elisabeth MORIN-CHARTIER a été voté à 70%. « *Mais pour tout vous dire, je ne vais pas aller passer mes vacances en Pologne tout de suite, alors j'aimerais que vous soyez plus contents de moi !* » a plaisanté la députée européenne, suscitant des rires dans l'assemblée. Et de pointer du doigt ses homologues nationaux : « *Il appartient aux députés français de ne pas surfaire la réglementation, car cela fait perdre compétitivité aux entreprises !* » Frémissement dans la salle, que la phrase de la députée européenne a visiblement convaincue.

**Dominique ANRACT** a nuancé : « *Nous sommes de super bons élèves pour la transposition des lois, mais de mauvais élèves pour l'utilisation des fonds. Il y a beaucoup trop d'administratif.* » Nouvelle approbation dans la salle.

## Europe sociale

Un compromis sur les droits sociaux est-il possible au sein de l'Europe ? Le vote de la directive sur le travail détaché a ouvert la voie à un état des lieux. Mais le chemin est long. « *Les deux précédentes tentatives de réouverture de la directive avaient été deux échecs. Il y a plusieurs points durs en jeu :*

1. *Quelle peut-être la durée d'un détachement ? Le travailleur doit-il prendre le dès premier jour le statut du pays d'accueil, ou à 6 mois, 12 mois, 24 mois, 5 ans... ce qui voudrait dire mettre l'Europe au panier.*

2. *La question de la rémunération : dans la directive de 1996, la référence est le salaire minimum appliqué dans le pays d'accueil. A travail égal, salaire égal sur même lieu de travail.*

3. *Les chefs de gouvernements avaient laissé quatre ans pour son application, j'ai imposé deux ans partout en Europe. »*

Dans ce contexte, a-t-on élargi l'Europe trop vite ? « *Non, note **Christophe Barbier**. Il fallait faire très vite pour sauver la paix, face au dégel de l'autre partie de l'Europe. Mais il y a eu des dérives. Dotons-nous de règles pour constituer un groupe pionnier, premier pas vers l'émergence d'une nation européenne.* »

En attendant l'avènement d'une nation européenne, quid d'une Europe sociale et plus précisément du mutualisme, une spécificité française ?

**Jean-Rémi BUR** s'est saisi de cette question : « *Selon une enquête IPSOS, l'harmonisation sociale figure en première place des attentes des habitants. En tant que mutualistes, nous avons des relations de proximité via l'assurance et les services à la personne mais les règles européennes ne reconnaissent pas la mutualité, nous n'avons pas de statut face aux grands assureurs.* »

« *L'éloignement des citoyens vis-à-vis de l'Europe vient peut-être du fait qu'ils ne se sentent pas dedans* », a souligné **Elisabeth MORIN-CHARTIER** qui dénonce les replis nationaux. *L'économie sociale et solidaire, nous sommes seuls, les députés français, à la porter dans le projet d'une Europe sociale.* »

Le mot de la fin est revenu à **Jean-Rémi BUR**, qui s'est dit « *persuadé que la protection sociale est un enjeu fort des entreprises en termes de responsabilité sociétale* ».